



Municipalité de Saint-Casimir
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC / ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 258-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 139-2015 afin de modifier les usages prohibés relatifs aux postes d'essence.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 14 septembre 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Casimir a adopté le premier projet de Règlement numéro 258-2026 modifiant le règlement de zonage 139-2015 fin de modifier les usages prohibés relatifs aux postes d'essence.

L'objet de ce règlement a pour but de modifier la sous-section 18.3.2 relativement aux usages prohibés à l'intérieur des postes d'essence. Cette modification vise à permettre l'usage de commerce intermédiaire de vente de produits alimentaires à l'intérieur d'un poste d'essence.

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 octobre 2026 à 19h30 dans la salle du Conseil située au 220 boulevard de la Montagne. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 220 boulevard de la Montagne, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 ainsi que sur le site www.saint-casimir.com.

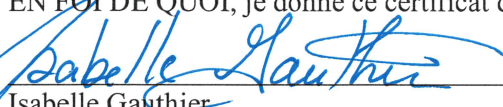
DONNÉ À SAINT-CASIMIR, CE 01^e JOUR D'OCTOBRE 2026.


Isabelle Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sur mon serment d'office avoir affiché le 01 octobre 2026 le présent avis public, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.


Isabelle Gauthier
Directrice générale et greffière-trésorière

Copie certifiée conforme
ce 01 ième jour du mois octobre 20 26


Isabelle Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité de Saint-Casimir

